

Avalanche d'affaires politico-judiciaires

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

3 janvier 2019

2019 a été riche. Les événements plus retentissants sont les condamnations de Lucette Michaux-Chevry, anciennement ministre, présidente du conseil régional, présidente de la communauté d'agglomération grand sud caraïbe. Le tribunal correctionnel de Basse-Terre a, le 19 novembre 2019, interdit de politique la Dame de Basse-Terre. Viennent ensuite, les tribulations de Jacques Bangou, maire de Pointe-à-Pitre acculé à la démission. Plus avant, il y a eu la condamnation et la destitution du maire de Terre-de-Haut Louis Molinié. Par la suite, Marie-Luce Penchard, Ary Chalus ont été entendus dans le cadre des deux emplois occupés au même moment par un cadre territorial. L'un à la ville de Basse-Terre, l'autre à la Région. Actuellement, les services de police instruisent une plainte déposée par Olivier Serva à propos de chemins privés qui auraient été construits par la ville des Abymes. D'autres bruits non vérifiés ont fuité. Ils évoquent des problèmes de surfacturation. L'enquête se poursuit. Mais personne n'est dupe. C'est le maire des Abymes qui est sur la sellette. Un autre dossier alimente les conversations. Il concerne Victorin Lurel, ancien président de Région et l'actuel président, Ary Chalus. Cette fois, l'enquête concerne le Mémorial acte et les différents marchés auxquels sa réalisation et son fonctionnement ont donné lieu. Quant au député de la 3e circonscription Max Mathiasin, il est sous le coup d'une demande de levée de son immunité parlementaire. Enfin la rumeur laisse entendre aussi que l'affaire où est impliqué le maire de Capesterre Belle-Eau pourrait être réactivée dès le début de l'année 2020. Histoire qu'il soit empêché de se représenter aux élections municipales de mars 2020 prochain. Le nombre important d'enquêtes diligentées à trois mois des échéances municipales n'est pas anodin. A minima, il signifie que les élus ne jouissent plus de passe-droit. Les élus qui n'adhèrent pas à la politique d'En Marche y voient une façon d'éliminer des opposants afin de faire place aux soutiens du pouvoir. En

face on fait valoir que si cela avait été le cas Ary Chalus qu'on dit si proche d'Emmanuel Macron n'aurait pas été placé en garde à vue. De ce débat, une seule évidence : il n'y a jamais eu une telle avalanche d'affaires politico-judiciaires à trois mois des Municipales.